

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2012)

Heft: 275-276

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



LA CONFÉDÉRATION TRAQUE LE BLANCHIMENT

Justice et police : Le Ministère public de la Confédération (MPC) mène des enquêtes pour blanchiment d'argent contre plusieurs proches du président syrien, Bachar el-Assad mais aussi contre des membres du clan de l'ex-dictateur libyen Kadhafi. Ces derniers sont également soupçonnés de participation à une organisation criminelle.

Élections

■ La Haut-Savoyarde et Zurichoise d'adoption Claudine Schmid (UMP) a été élue députée des Français de Suisse, avec 57,5 % des voix. Elle a battu Nicole Castioni (PS) au second tour des élections législatives françaises du mois de juin. C'était la première fois que les Français de l'étranger pouvaient élire des représentants à l'Assemblée nationale.

Environnement

■ La Suisse a émis plus de gaz à effet de serre en 2010 qu'en 2009, selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Elle a dégagé 54,2 tonnes d'équivalent CO₂, soit une hausse de 1,8 tonne. Des températures particulièrement basses pendant la saison de chauffage expliquent en grande partie cette augmentation. Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à baisser ses émiss-

sions pour atteindre 48,6 tonnes en 2012. L'OFEV estime que cet objectif pourrait être atteint.

■ La ministre de l'Environnement Doris Leuthard a lancé une campagne d'information d'un an pour vanter les mérites des parcs naturels. Intitulée « Les parcs suisses – à deux pas de chez vous », cette campagne est budgétée à un million de francs. Notre pays compte onze parcs d'importance nationale (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, parcs naturels périurbains). Six autres sont en phase de création et on s'attend à d'autres demandes ces prochaines années.

Initiatives, référendums, pétitions

■ La droite a lancé son initiative contre la « sexualisation » de l'école. Les initiateurs, qui ont jusqu'au 17 octobre 2013 pour récolter les 100 000 signatures nécessaires, estiment que l'éducation sexuelle est du ressort des parents et qu'aucun cours obligatoire ne devrait être imposé avant l'âge de 12 ans.

■ L'initiative populaire du PLR « Stop à la bureaucratie » a été déposée au tout dernier moment à la Chancellerie fédérale. Selon le parti, elle a recueilli 100 650 signatures authentifiées. Mais la Chancellerie doit encore vérifier et valider les paraphes... Le texte de l'initiative demande d'inscrire dans la Constitution que « toute personne a droit à des lois compréhensibles et à leur application simple, non bureaucratique et efficace, et au traitement rapide, simple et non bureaucratique de ses affaires par les administrations et les tribunaux ».

■ Un comité, comptant notamment l'ancien vice-chancelier de la Confédération Oswald Sigg, a lancé une initiative populaire défendant l'idée d'un revenu de base inconditionnel. Selon les partisans de cette initiative, toute personne vivant légalement en Suisse, active ou non, devrait recevoir 2 500 francs par mois, une somme permettant de vivre dignement et de participer à la vie publique.

■ Les organisations de protection des consommateurs dont la Fédération ro-

mande des consommateurs ont lancé une pétition pour s'attaquer aux sociétés privées qui tiennent des fichiers sur la solvabilité des bons et mauvais payeurs.

■ L'initiative populaire fédérale « pour une caisse maladie publique », lancée par une coalition regroupant une vingtaine d'organisations de défense des patients et des consommateurs, des partis politiques de gauche, des syndicats et des organisations de personnels de la santé, a été déposée à la Chancellerie fédérale, munie de 115 468 signatures. Le texte prévoit la création d'une institution nationale d'assurance maladie unique avec des agences cantonales qui déterminent les primes et se chargent de leur encaissement. En 2007, une initiative sur un système de caisse unique avait été balayée à 71,2 % par les Suisses. Les derniers sondages montrent cependant que la population y serait maintenant favorable.



■ Le Parti des automobilistes va lancer trois initiatives. La première, « la voie libre plutôt que les embouteillages », réclame une adaptation du réseau routier à la densité de la circulation, la deuxième exige que la totalité de l'impôt sur les carburants soit consacrée au financement de l'extension du réseau routier. Un troisième texte vise à augmenter la vitesse sur l'autoroute et à mettre un frein au développement des zones à 30 km/h. La récolte des signatures devrait commencer cet automne.

Conseil fédéral

■ Les époux pourront choisir librement leur nom de famille dès l'an prochain. Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de cette réforme qui vise à l'égalité entre hommes et femmes. Un délai de transition d'un an est prévu pour régulariser certains cas. Quant à l'option qui permet de porter un double nom sans trait d'union, elle disparaîtra.

■ Après avoir décidé d'activer la clause de sauvegarde, le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes et a fixé le contingent pour l'année à venir : seuls 2 180 citoyens de huit États de l'est de l'Union européenne pourront obtenir un permis B pour travailler en Suisse jusqu'à fin avril 2013. Sont concernés les ressortissants de l'Estonie, de la Lituanie, de la Lettonie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Slovénie. La réintroduction d'un contingent pour ces huit pays devrait empêcher l'arrivée d'environ 4 000 personnes. Mais à partir de 2014, les habitants des huit pays bénéficieront d'une liberté totale de circulation.

■ Le Conseil fédéral recommande sans contre-projet le rejet de l'initiative populaire des milieux anti-abortement qui vise à supprimer le remboursement des IVG par l'assurance obligatoire des soins. Pour le gouvernement, les 8 millions de francs économisés par an ne sauraient justifier les conséquences judiciaires, sociales et sanitaires de la radiation de cette présentation.

■ Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au 8 août un nouveau système de subventionnement dans le domaine de l'asile. Selon ce projet de révision de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers, les personnes prêtes à quitter la Suisse devraient recevoir des indemnités de voyage plus élevées, soit 200 francs pour le transport des bagages et 500 francs d'indemnité de voyage. Le but est d'accélérer les renvois et d'éviter le transport sur des vols spéciaux ou sous escorte policière.



"ACTA" REPORTÉ

■ Le Conseil fédéral reporte pour le moment sa signature sur l'accord commercial anticontrefaçon ACTA. Il entend tenir compte des nombreuses inquiétudes exprimées contre ce texte qui vise notamment à lutter contre le téléchargement illégal sur Internet. Il attend surtout les conclusions de la Cour de justice de l'Union européenne qui doit vérifier si ce texte respecte les droits fondamentaux comme la liberté d'expression, d'information ou la protection des données.

■ Le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative populaire « Protection contre les chauffards ». Il estime que les projets Via Sicura et d'harmonisation des peines garantissent suffisamment le durcissement des sanctions contre les mauvais conducteurs. Le gouvernement fait ainsi valoir que les Chambres fédérales ont déjà intégré la quasi-totalité des mesures réclamées par les initiateurs dans le programme de renforcement de la sécurité routière Via Sicura.

■ Le Conseil fédéral ne souhaite pas être élu par le peuple. Il recommande au parlement de rejeter l'initiative de l'UDC sans contre-projet. Le texte de l'UDC prévoit une élection tous les quatre ans du gouvernement au système majoritaire, pour mettre fin aux tactiques partisanes lors de la nomination de l'exécutif. Pour le Conseil fédéral, la réforme voulue par l'UDC conduirait à de coûteuses et permanentes campagnes et à une partitocratie. Un tel mode de scrutin favoriserait les cantons fortement peuplés et les zones urbaines

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger

► au détriment des zones rurales, inciterait les ministres à se préoccuper davantage des sondages que de leur travail et rendrait les candidats plus dépendants de riches individus, entreprises ou groupes d'intérêts. Par deux fois, en 1900 et 1942, le peuple a refusé des initiatives analogues.

Finances



■ L'initiative parlementaire souhaitant introduire un franc-or, destiné à devenir une devise refuge détournant du franc suisse les flux de capitaux internationaux en période de crise financière, a été balayée par la commission de l'économie et des redévolances du Conseil national. Selon la majorité de ses membres, les Suisses cherchent davantage à vendre de l'or qu'à en acheter. Le sujet doit être débattu au National cet automne.

Affaires étrangères

■ L'an dernier, la Suisse a consacré 2,736 milliards de francs à l'aide au développement, soit 0,46 % de son produit intérieur brut (PIB), selon la Direction du développement et de la coopération (DDC). En février 2011, le parlement a décidé d'augmenter l'aide au développement à 0,5 % du PIB d'ici à 2015, la Suisse devenant ainsi l'un des rares pays à revoir à la hausse le montant de son aide.

■ Le Chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Didier Burkhalter,

veut resserrer les liens de la Suisse avec ses voisins les plus proches. Il a créé à ces fins un nouveau poste d'ambassadeur. Hans-Jakob Roth sera chargé d'entretenir de bonnes relations avec les cinq pays voisins et notamment de coordonner les différents dossiers épineux en cours avec l'Allemagne, la France et l'Italie. Entré au DFAE en 1982, Hans-Jakob Roth a notamment été en poste à Londres, Tokyo, Shanghai et Hong-Kong.

■ L'actuel chef de la Mission suisse auprès de l'Union européenne en poste à Bruxelles, Jacques de Watteville, sera dès septembre prochain le nouvel ambassadeur de Suisse en Chine, en Corée du Nord et en Mongolie.

Intérieur

■ Par 17 voix contre 6, la commission de la science et de l'éducation du Conseil national propose au plenum d'adopter une motion d'Urs Schwaller (PDC/FR) qui réclame la formation de davantage de médecins en Suisse.

■ Selon la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva), 18 000 accidents chaque année sont liés à des animaux, et ces accidents lui coûtent 50 millions de francs. En moyenne, 5 400 cas par an ont pour cause des insectes, suivis par les tiques (4 100 cas), les chiens (2 900 cas), les chevaux (2 000 cas), les chats (1 600 cas). En termes de coûts, ce sont les accidents liés aux chevaux qui occupent la tête du classement, avec 9 600 francs par cas.

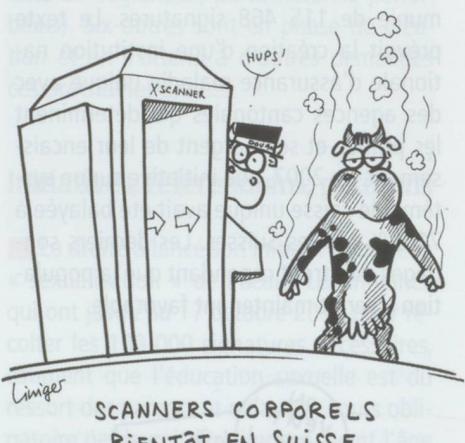
Énergie

■ La Suisse, l'Allemagne et l'Autriche ont signé une déclaration sur le développement des centrales à pompage-turbinage. Les trois pays s'engagent à favoriser ce type d'énergie renouvelable et à mettre en commun leurs potentiels en ce domaine.

■ Le Groupe E a déposé une demande de permis de construire pour une centrale à gaz à Cornaux (NE) qui produira chaque année entre 2 et 2,5 térawattheures de courant et entre 50 et 100 mégawatts

de chaleur. La centrale sera exploitée en partenariat avec Romande Énergie et les Forces motrices bernoises (FMB), et coûtera quelque 450 millions de francs. Elle devrait être exploitée dès 2018. Ce projet s'inscrit dans la stratégie énergétique de la Confédération qui prévoit la construction d'une première centrale à gaz d'ici à 2020 pour compenser la fermeture des centrales nucléaires.

Transports



■ La Suisse va appliquer les règles européennes autorisant l'utilisation des scanners corporels dans les aéroports, ces dispositifs de sécurité permettant de voir à travers les vêtements et remplaçant la fouille corporelle. L'usage de ces scanners pas encore utilisés en Suisse est encadré : le personnel de sécurité analysant les images se trouvera dans une pièce séparée, les passagers pourront demander à être contrôlés par des méthodes alternatives, l'emploi d'appareils à rayons X est interdit pour des questions de santé.

Partis

■ Martin Landolt, un Glaronais de 43 ans, est le nouveau président du Parti bourgeois démocratique. Il a été élu par les délégués du parti réunis en assemblée à Glaris. Il succède au conseiller national bernois Hans Grunder. Le nouveau président entend développer le parti en Suisse romande

et réfute toute idée de fusion avec un autre parti.

■ Tony Brunner a été réélu à l'unanimité à la tête de l'UDC par les délégués du parti. La vice-présidence de l'UDC passe en revanche de 5 à 7 membres : Claude-Alain Voiblet (VD) et la Schwyzoise Judith Übersax (désignée présidente des Femmes UDC) font leur apparition, Oskar Freysinger (VS) et Luzi Stamm (AG) remplacent respectivement Yvan Perrin (NE) et Caspar Baader (BL), Nadja Pieren (BE), Walter Frey et Christoph Blocher (ZH) sont reconduits.

Cinquième Suisse

■ Lors du 54^e congrès de l'Union des associations suisses de France (UASF) qui s'est tenu à Clermont-Ferrand, le délégué aux relations avec les Suisses de l'étranger, Jean-François Lichtenstern, a annoncé qu'une nouvelle loi était en gestation, qui prévoit la création d'un guichet unique regroupé au sein d'un seul département fédéral. Il a annoncé également que la Revue suisse paraîtrait bien six fois cette année et que la plate-forme Swisscommunity, « un instrument indispensable pour renforcer les liens des Suisses de l'étranger entre eux et avec la Suisse », allait être soutenue.

Tribunal fédéral

■ Pas d'anglais au Tessin ! Le Tribunal fédéral (TF) a débouté des parents tessinois qui voulaient inscrire leur fille dans une école privée anglophone. Selon le TF, la liberté de la langue, garantie par la Constitution fédérale, n'est pas absolue. Il rappelle que la langue officielle du Tessin est l'italien et que, sauf de rares exceptions, l'enseignement doit donc être dispensé dans cette langue.

■ Le Tribunal fédéral donne raison à Google Street View et considère que la firme américaine n'est pas obligée de flouter sans exception tous les visages et les plaques de voitures qui apparaissent sur son site internet, l'anonymisation complète souhaitée par le Tribunal administratif fédéral allant trop loin pour le TF. En revanche, Google devra, à chaque réclama-

tion personnelle d'un utilisateur, flouter par la suite manuellement les images mises en ligne. On considère que 1 % des images seraient potentiellement concernées.

Défense, protection de la population, sports



■ L'armée suisse va avoir de nouveaux vélos. Baptisé « vélo 12 », le deux-roues doit remplacer les modèles actuels vieux de plus de 20 ans. Vélo 12 possède un cadre en aluminium, des freins à disque, un moyeu dynamo intégré, 8 vitesses et ne pèse que 15 kilos. Il servira à l'exercice des soldats et aux transports dans les casernes. Le montant du contrat passé avec le fabricant zurichois Simpel concerne 2 800 vélos et avoisine les 7 millions de francs.

Communication

■ Le Conseil fédéral a approuvé l'accord de prestations 2013-2016 de swissinfo.ch. La plate-forme internationale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) verra son budget actuel de 26 millions de francs diminué d'un tiers (9 millions de francs par an). Malgré les coupes, swissinfo.ch proposera dès l'année prochaine des informations en russe, en plus des neuf langues actuelles (anglais, allemand, français, italien, espagnol, portugais, chinois, arabe et japonais) et touchera ainsi potentiellement 80 % des utilisateurs d'Internet de la planète. Même si les Suisses de l'étranger font

toujours partie du public cible de la plate-forme, le service souhaite désormais privilégier le public international intéressé par la Suisse.

■ Le Département fédéral de la communication (DETEC) a déposé un dossier de candidature pour l'obtention de l'extension du nom de domaine .swiss auprès de l'ICANN qui se prononcera sur cette demande au printemps 2013. Pour le DETEC, il s'agit de défendre les intérêts de la Suisse et éviter toute monopolisation ou usage abusif de la dénomination par des tiers. L'extension .ch serait ainsi réservée à des institutions ou des organisations qui respectent des règles strictes. L'actuelle extension .ch peut être utilisée par des personnes ou organismes n'ayant aucun lien avec la Suisse. Elle est en outre assez mal comprise à l'étranger où on la confond souvent avec la Chine.

Économie

■ La Commission de la concurrence (Comco) a condamné le constructeur allemand BMW à une amende de 156 millions de francs. C'est la 3^e plus forte amende prononcée par la commission, qui reproche à BMW d'avoir empêché les importations parallèles de véhicules hauts de gamme en Suisse. Les revendeurs de la firme munichoise devaient signer une clause leur interdisant de vendre une voiture ou des pièces détachées aux personnes habitant la Suisse ou dans un autre pays non membre de l'Espace économique européen. Le constructeur a annoncé qu'il ferait recours de cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral.

■ Le Conseil fédéral préfère laisser le soin aux cantons de régler la question des heures d'ouverture des magasins, malgré les propositions de la droite de les généraliser dans tout le pays. Répondant à une motion du conseiller national Christian Wasserfallen (PLR/BE) qui réclamait une harmonisation pour rétablir une concurrence à l'intérieur du pays, le Conseil fédéral estime que la compétence laissée aux cantons en la matière permet de prendre en compte la diversité économique, culturelle et géographique.